

H1

SENSIBILISATION DES PROFESSIONNELS OEUVRANT AU SEIN DES ORGANISMES DE FORMATION/DES CFA OU INSTITUTS

Durée :
3h maximum

Dates et lieux :

Session individuelle à distance
Outil en e-learning

Prestataire :

Pour COM'UNE DIFFERENCE
Organisme spécialisé sur l'emploi des
personnes en situation de handicap

Public :

Accessible à toutes les fonctions de
l'organisme de formation/ du CFA ou
institut et sas obligatoire pour accéder
au module de formation des référents
handicap

Prérequis :

Aucun

Délai d'accès :

Inscription possible à tout moment
durant l'année

Tarif :



Module gratuit financé par l'AGEFIPH

CONTEXTE

La loi « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel » du 5 septembre 2018 a opéré une nouvelle réforme de la formation professionnelle qui impacte en profondeur et de manière systémique le paysage de la formation et les pratiques pédagogiques.

L'offre de formation régionale, dont il convient de renforcer l'accessibilité pour tous, est un levier de sécurisation des parcours et facilite la transition professionnelle des personnes handicapées. Pour agir en faveur de l'inclusion en formation des personnes handicapées, l'Agefiph Provence-Alpes-Côte d'Azur a développé avec les acteurs et ses partenaires une Ressource Handicap Formation (RHF).

Afin de rendre concrète l'inclusion des personnes handicapées en formation, la RHF propose une offre de professionnalisation à destination des acteurs de la formation professionnelle.

Cette offre vise à permettre à chacun de construire des réponses adaptées à l'accueil et au suivi des publics, notamment dans la perspective du respect des exigences de la certification nationale QUALIOPI.

Ces actions s'inscrivent dans le cadre d'un partenariat entre l'État, la Région Sud et l'Agefiph et reçoivent le soutien financier PACTE d'Investissement dans les Compétences de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

OBJECTIFS

Un module de base sur l'approche globale du handicap afin d'appréhender les fondamentaux sur la thématique handicap et formation :

- Connaître les obligations légales en matière d'accessibilité aux formations de droit commun
- Donner un premier niveau d'information et sensibiliser sur le handicap / sur l'accueil d'une demande et /ou d'une personne handicapée
- Outiller les pratiques et optimiser l'accessibilité dès la phase d'information et d'accueil
- Être capable d'accueillir une personne en situation de handicap en formation et de relayer des demandes spécifiques.

CONTENUS

Chapitre 1 : Changeons de regard

- Séquence 1 : Les stéréotypes « Histoire de Céline B »
- Séquence 2 : Vidéo : « Les métiers de la santé »

Chapitre 2 : Mieux comprendre pour mieux intégrer

- Séquence 1 : Mise en situation « lecture contrariée »
- Séquence 2 : Définition et cadre légal : BOETH, compensation, égalité des chances, situation handicapante
- Séquence 3 : Typologie de handicap
- Séquence 4 : Focus sur les troubles « dys »

Chapitre 3 : L'accessibilité des organismes de formation

- Séquence 1 : Accessibilité des ERP
- Séquence 2 : Obligations des organismes de formation : accessibilité et certification

Chapitre 4 : Les facilitateurs

- Séquence 1 : Acteurs externes
- Séquence 2 : Repérer les acteurs internes

FICHE D'INSCRIPTION  

www.cariforef-provencealpescotedazur.fr

Rubrique : Accompagner les acteurs/Se professionnaliser
Programme de professionnalisation

Date de mise à jour : 15/09/2022



Chapitre 5 : Les bonnes pratiques

- Séquence 1 : témoignages ?
- Séquence 2 : Conseils ou erreurs ?

Chapitre 6 : Prêt.e à l'action ?

- Séquence 1 : S'évaluer
- Séquence 2 : Attestation et bonus

METHODE ET ORGANISATION PEDAGOGIQUE

Session individuelle à distance. 3h maximum réparties en plusieurs séquences.

EVALUATION

Réalisation d'un QUIZ en fin de formation.

FICHE D'INSCRIPTION ▶▶